



Montreuil, le 24 avril 2014

Monsieur Philippe WHAL
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 15 mai 2014

Monsieur le Président,

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux, services et centres de La Poste pour la journée du jeudi 15 mai 2014. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mardi 13 mai 2014, début du service des brigades de nuit, au samedi 17 mai, fin de service des brigades de nuit.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la journée d'actions dans l'ensemble du secteur des activités postales et de télécommunications et dans la fonction publique

Dans une période d'évolution forte à La Poste, vous avez présenté un nouveau plan stratégique. Loin de répondre aux défis posés, il se situe dans la logique de la stratégie des dernières années où le personnel est essentiellement la variable d'ajustement.

Société de main d'œuvre qualifiée, La Poste ne peut se développer sans valoriser les postières et les postiers.

Les moyens ne sont pas donnés pour l'accomplissement des missions actuelles de La Poste, et donc ne permettent pas d'appréhender correctement l'avenir.

La Poste, en tant que second employeur après l'État, a une responsabilité sociale à prendre dans cette relance et dans la création d'emplois. A l'opposé de sa stratégie actuelle, elle a besoin d'une politique économique et sociale au service exclusif de la population et des entreprises. La Poste a la responsabilité et les moyens, de répondre aux besoins de droits et garanties améliorées et de haut niveau aux postières et postiers.

La réponse aux revendications du personnel est indispensable. L'ouverture de réelles négociations avec l'objectif d'aboutir doit être véritablement à l'ordre du jour. Prévoir la négociation d'un pacte social moins de 18 mois après les engagements de La Poste suite au rapport KASPAR, apparaît plus comme une annonce de remise en cause des droits et garanties que de la volonté de répondre aux revendications, d'autant que la plupart des chantiers de négociations annoncés ou prévu, sont soit arrêtés ou repoussés.

Quant à la politique salariale de l'entreprise, elle s'inscrit pleinement dans les plans d'austérité gouvernementaux, en témoignent les ridicules propositions pour les contractuels, qu'aucune organisation syndicale n'a signé.

Plans d'austérité qui impactent également les fonctionnaires qui après 5 années de gel du point d'indice verraient de nouveau leur pouvoir d'achat baisser par 3 années supplémentaires.

L'objectif est de faire payer les salariés plutôt que les possesseurs du capital.

Ce préavis porte les revendications sur :

- l'organisation, le contenu, la finalité et les conditions du travail,

- les emplois, les droits et garanties des salariés,
- les salaires, le pouvoir d'achat, le social d'entreprise,
- la démocratie et le droit de revendiquer.

Les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour les motifs suivants :

- l'arrêt des réorganisations, restructurations qui suppriment des emplois, qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel,
- les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, au développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire permettant la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit aux comptes pour tous,
- l'augmentation immédiate et conséquente des salaires, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et du coefficient pour les contractuels et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.700 €uros bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience, et pour les cadres sur la base du plafond de la Sécurité Sociale (3.129 €uros bruts).
- la reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires et salariales, la suppression des écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum, une véritable promotion et le 13ème mois pour tous, la revalorisation des Compléments Poste, la revalorisation des heures de nuit et des différentes indemnités.
- la déclinaison des mesures fonction publique pour les fonctionnaires d'un niveau équivalent aux catégories B et C,
- le droit à la retraite à 55 ans et 60 ans à taux plein et sans décote, et la reconnaissance de la pénibilité par la bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles permettant des départs anticipés à taux plein.
- le respect des personnels et de ses droits, l'arrêt des pressions, de la répression et notamment syndicale.
- la mise en œuvre de CHSCT de proximité respectant le suffrage des élections professionnelles.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT FAPT
Claude QUINQUIS